

ETIENNE CLOUZOT,

Chef du secrétariat du Comité international de la Croix-Rouge.

La Société des Nations et les secours dans le Proche Orient.

Le 16 septembre, le Dr Fritjof Nansen, haut commissaire pour les réfugiés russes, saisissait la 5^{me} Commission de la 3^{me} Assemblée d'un télégramme qu'il venait de recevoir de son représentant à Constantinople, le colonel Procter. Ce télégramme était ainsi conçu :

« Situation réfugiés d'Anatolie extrêmement sérieuse ; environ 130,000 de région de Smyrne et 70,000 de région de Brousse. « Famine imminente. Ai été prié de demander à la Société de « prêter secours. Propose que la Société offre les services de son « organisation locale à Constantinople pour l'administration « des fonds recueillis en Angleterre ou dans d'autres pays. « Télégraphiez approbation. »

Le Dr Nansen estima qu'il ne lui était pas possible de répondre à ce télégramme sans avoir consulté l'Assemblée. Selon lui, l'intervention de la Société des Nations pouvait se faire aux conditions suivantes :

1. Elle devrait être chargée de la gestion des fonds recueillis à d'autres sources. 2. L'œuvre de secours aux réfugiés russes devrait être continuée sans entraves. 3. Il devait être bien entendu que la Société n'assumait aucune responsabilité en ce qui concerne les réfugiés d'Asie Mineure. 4. L'intervention de la Société devait avoir un caractère temporaire, elle commencerait le jour même.

La 5^{me} Commission n'hésita pas à entrer dans les vues du Dr Nansen.

M. Frangulis, délégué de la Grèce exprima la reconnaissance de la délégation hellénique pour cette généreuse initiative. M. Gustave Ador s'associa à la proposition du Dr Nansen. Le secrétaire général, Sir Eric Drummond, proposa de demander au Conseil de consacrer aux frais d'administration de cette œuvre 100,000 fr. or à prélever sur le crédit de 500,000 fr. or que l'Assem-

La Société des Nations et les secours dans le Proche Orient.

blée avait l'année précédente mis à la disposition du Conseil en cas de nécessités imprévues.

M. de Brouckère (Belgique), M. Privat (Perse), M. de Agüero y Bethancourt (Cuba), M^{lle} Vacaresco (Roumanie), M. Avramovitch (État Serbe-Croate-Slovène), M^{lle} Forchhammer (Danemark), M. Reynald (France), prirent successivement la parole pour soutenir la proposition du D^r Nansen, qui fut acceptée à l'unanimité. Dans sa séance plénière du 19 septembre, l'Assemblée de la Société des Nations, à la suite du rapport présenté au nom de la 5^{me} Commission par le délégué de Cuba, adopta la résolution suivante :

L'Assemblée,

Ayant entendu l'exposé du D^r Nansen relatif à la situation critique de plus de 200,000 réfugiés d'Asie Mineure, et ayant été saisi par lui d'une offre tendant à confier à son organisation pour les réfugiés russes la gestion des fonds qui pourraient être recueillis en faveur des réfugiés,

Considérant que l'œuvre dont il s'agit demande, de la part de la Société, une action immédiate,
Recommande

Que le haut commissaire de la Société soit autorisé à utiliser les services de l'organisation pour les réfugiés russes, en vue de collaborer à l'œuvre de secours en faveur des réfugiés du Proche Orient et d'administrer les fonds qui pourraient être recueillis à cet effet ; il reste bien entendu que la Société ne prendra aucune responsabilité dans cette œuvre, que l'œuvre des réfugiés russes sera poursuivie sans arrêt et que cette activité supplémentaire sera considérée comme ayant un caractère temporaire.

Reconnaissant en outre la nécessité urgente de prévoir pour ces réfugiés l'organisation administrative indispensable,
Invite

Le Conseil à examiner s'il ne pourrait pas mettre à la disposition du D^r Nansen, sur le crédit affecté aux dépenses imprévues, une somme suffisante pour lui permettre de prendre les mesures administratives nécessaires jusqu'à ce qu'il soit possible de faire face, avec d'autres ressources, aux nécessités de la situation.

Le 25 septembre, en séance plénière de l'assemblée, Lord Balfour, délégué de l'Empire britannique, annonça qu'il avait reçu de son gouvernement certains renseignements d'après

Etienne Clouzot.

lesquels il y avait danger réel d'une véritable calamité pour le grand nombre de réfugiés arméniens et grecs se trouvant sans abri et sans nourriture à Smyrne. « Est-il nécessaire pour moi d'ajouter, dit-il, qu'en une telle occasion, je ne veux point toucher, même de loin à une question d'intérêt politique ? C'est la question d'humanité qui seule me préoccupe. Je suis autorisé à dire que mon gouvernement est disposé, si d'autres gouvernements veulent bien fournir collectivement une somme égale à donner immédiatement 50,000 livres sterling pour cet objet humanitaire. »

M. Gustave Ador, en qualité de président du Comité international de la Croix-Rouge, déclara s'associer de tout cœur aux paroles prononcées par lord Balfour, le remerciant de sa généreuse initiative et dit que le Comité était prêt à seconder de toutes ses forces les efforts faits pour apporter quelque soulagement à ces malheureux réfugiés. Il rappela les missions envoyées déjà depuis trois jours par le Comité international, celle de MM. Haccius et Cuénod à Smyrne et celle de M. de Reding à Athènes.

M. Hanotaux (France), M. Radeff (Bulgarie), le prince Arfaed-Dowleh (Perse), M^{lle} Vacaresco (Roumanie), Sir James Allen (Nouvelle-Zélande) prirent successivement la parole pour applaudir aux propositions de lord Balfour et à celle de M. Gustave Ador.

Sur la motion de Sir James Allen, l'assemblée adopta la résolution suivante :

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de Lord Balfour, reconnaissant l'urgente nécessité de porter un secours efficace aux réfugiés du Proche Orient et estimant qu'un appui financier de la part des divers gouvernements serait extrêmement désirable, décide que ses membres porteront immédiatement la situation à la connaissance de leurs gouvernements respectifs en leur recommandant d'apporter à l'organisation du D^r Nansen une aide financière immédiate suffisante.

A la suite de ces résolutions des contributions gouvernementales furent reçues par le D^r Nansen en faveur des réfugiés du Proche Orient qui se répartissent comme suit :

La Société des Nations et les secours dans le Proche Orient.

<i>Pays</i>	<i>Somme</i>	<i>Date</i>	<i>Condition</i>
Grande-Bretagne.....	£ 50,000	25 sept. 1922	sous condition de souscription égale collective par les autres membres de la Société.
Nouvelle-Zélande.....	£ 1,000	25 sept. 1922	sans condition
Grèce.....	1 million de drachmes	27 sept. 1922	sans condition
Suède.....	£ 1,000	27 sept. 1922	sans condition
Norvège.....	£ 1,000	28 sept. 1922	sans condition
Canada.....	£ 5,000	28 sept. 1922	sans condition
Danemark.....	£ 1,000	28 sept. 1922	sans condition
Espagne.....	£ 2,000	octobre 1922	sans condition
Brésil.....	£ 1,000	octobre 1922	sans condition

Toutes les contributions se trouvaient payées à la date du 8 novembre, sauf celle de l'Espagne. La Grande-Bretagne a versé, sur les 50,000 lsh. promises sous condition, une quote part de 16,000 lsh. Le Canada de son côté porta sa contribution à 5,500 lsh. Le total des sommes effectivement versées se montent, à la date du 8 novembre, à 31,500 lsh.

D'autre part, le Conseil de la Société des Nations, dans sa séance du 15 octobre, a adopté la résolution suivante :

Réfugiés grecs et arméniens d'Asie Mineure.

Conformément à l'article 2 de la première recommandation relative à la gestion des finances de la Société des Nations, adoptée par la deuxième assemblée le 4 octobre 1921, le secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance des membres de la Société, qu'à la neuvième séance de sa vingt-et-unième session, le Conseil a adopté la résolution suivante :

« Le Conseil décide de mettre à la disposition du D^r Nansen, sur le crédit affecté aux dépenses imprévues (article 25 du budget de 1922), une somme de 100,000 francs suisses pour lui permettre de prendre les mesures administratives nécessaires jusqu'à ce qu'il soit possible de faire face, avec d'autres ressources, aux nécessités de la situation. »

* * *

Avec l'énergie et la rapidité de décision qu'on lui connaît, le

Etienne Clouzot.

Dr Fritjof Nansen a immédiatement pris des mesures en vue d'appliquer cette résolution de l'Assemblée. Dès le 28 septembre, soit 3 jours après la déclaration de lord Balfour à la tribune, 500 tonnes de farine étaient achetées par les soins du Dr Nansen à Alexandrie et dirigées sur Samos pour y être distribuées aux réfugiés débarqués dans cette île. Mille tonnes de farine étaient acquises en Bulgarie le 5 octobre et affectées au secours des réfugiés en Thrace orientale, par l'entremise de délégués spéciaux à Constantinople, Gallipoli, Sharkeni, Merefte, Shankeni, Rodosto, Eregli, Chorlu et Silivri. Sur ces 1,000 tonnes, 200 furent remises aux délégués du Comité international de la Croix-Rouge, MM. Haccius et Cuénod, pour être distribuées en Anatolie aux réfugiés turcs.

Le Dr Nansen quittait Genève le 30 septembre pour Constantinople, s'arrêtant au passage à Belgrade puis à Sofia, où il fut reçu par le roi de Bulgarie. Il emportait avec lui 10,000 lsh. pour les secours immédiats.

A Constantinople, il donnait ses instructions à ses délégués dans cette ville, MM. Procter et Burnier, et présidait le 11 octobre une réunion des représentants des organisations étrangères de secours. Les hauts commissaires interalliés dans cette ville lui promirent leur appui et attirèrent son attention sur d'autres questions urgentes, telles que celle de l'échange des prisonniers de l'un et l'autre parti.

De Constantinople, il repartit le 19 pour Athènes, traversant la Thrace en automobile et constatant ainsi *de visu* la panique des populations grecques qui se dirigeaient en masse de la Thrace orientale vers le territoire grec. Ce n'était partout que maisons désertées par les Grecs, populations agricoles errantes, stocks de grains abandonnés. Touchant Andrinople, Sofia, Salonique, il se trouva à Athènes le 22 octobre, où il réunit, comme à Constantinople, les ministres des principales puissances et les représentants des organisations nationales et étrangères de secours.

A Athènes, M. Nansen prit également contact avec le gouvernement hellénique auquel il fit part du désir exprimé par les hauts

La Société des Nations et les secours dans le Proche Orient.

commissaires alliés relatifs aux prisonniers. Le gouvernement hellénique, entrant dans ces vues, le pria de faire auprès du gouvernement d'Angora les démarches nécessaires, et, par télégramme en date du 24 octobre, le ministre des Affaires étrangères, M. Politis, avisa le Comité international de la Croix-Rouge de ces négociations. Le gouvernement hellénique mit à sa disposition une somme de 20 millions de drachmes pour négocier l'achat des grains accumulés en Thrace, mais les difficultés énormes auxquelles se heurta le haut commissaire ne permirent d'effectuer ces achats que dans des mesures très restreintes.

D'Athènes, le Dr Nansen repartit pour Constantinople sur un contre-torpilleur. A Constantinople, il eut de nouveau plusieurs entrevues avec Hamid Bey, représentant du gouvernement d'Angora, vice-président du Croissant-Rouge ottoman, qui avait reçu entre temps pleins pouvoirs de l'Assemblée nationale pour traiter des questions relatives aux réfugiés et aux prisonniers de guerre. En même temps, M. Nansen s'occupait du rapatriement de 50 ou 60,000 réfugiés musulmans qui se trouvaient à Constantinople depuis le mois de juillet 1921¹, de 20,000 autres réfugiés turcs qui se trouvaient en Bulgarie ainsi que des civils déportés en Grèce. On sait dans quel état ces réfugiés trouvèrent leurs foyers².

Infatigable, le Dr Nansen repartit de Constantinople pour Athènes, où il se trouvait au début de novembre et reprenait les négociations en vue du secours aux réfugiés.

L'activité déployée par le Dr Nansen touche à des questions d'ordre si divers qu'il est difficile d'en présenter un tableau complet. Indépendamment des distributions de blé qu'il a fait faire dans les îles de Samos et de Chio et dans les centres désignés ci-dessus de la Thrace orientale, il a fait ouvrir des stations de secours sur les bords de la Maritza que les réfugiés devaient

¹ Voy. *Revue*, juillet 1921, article de M. Maurice Gehri, délégué du Comité international de la Croix-Rouge. Mission d'enquête en Anatolie, p. 721.

² Voy. ci-dessus, pp. 961 et suiv.

Etienne Clouzot.

traverser pour venir en Grèce. Ses délégués étaient au nombre de 15, quatre délégués principaux à Constantinople, trois à Athènes, un à Salonique, un à Samos et tous ceux qui ont procédé aux distributions en Thrace orientale.

La question sanitaire n'a pas manqué de retenir l'attention du haut commissaire, qui a demandé le concours de la Commission des épidémies de la Société des Nations. Celle-ci a envoyé de Varsovie à Constantinople le colonel Gauthier, qui a emporté avec lui 50,000 ampoules antityphiques. A Constantinople il n'y a que de rares cas de typhus et aucun cas de choléra. A Dédéagatch, où affluent les réfugiés, a été envoyé le personnel médical et le matériel nécessaires pour créer un hôpital de 50 lits. De Constantinople, le colonel Gauthier s'est rendu à Athènes où il sera rejoint par le Dr Haigh, qui a quitté à cet effet Moscou le 7 novembre.

Le Dr Nansen envisage la possibilité de négocier auprès du Conseil de la Société des Nations un emprunt international pour le gouvernement grec, afin de faciliter un nouveau secours en faveur des réfugiés. Il a suggéré à Athènes la constitution d'un Comité sous la présidence du ministre de l'Assistance publique, avec un sous-comité exécutif présidé par le représentant de la Société des Nations à Athènes.

Une de ses suggestions est un échange de populations minoritaires entre la Grèce et la Turquie. Le contrôle des transports, à son avis, devrait être fait par un représentant du gouvernement grec, un officier britannique et un officier américain. Cet échange de la population civile, s'il pouvait être mené à bien, et dans des conditions de rapidité suffisantes, serait un grand bienfait pour l'un et l'autre pays, les malheureux qui émigrent sans espoir de retour emportent avec eux, lorsque cette faculté leur est laissée, tout ce qu'ils peuvent prendre, mais suivant les rapports des délégués du Comité international de la Croix-Rouge, détruisent aussi bien les uns que les autres, leurs habitations et leurs provisions ¹.

¹ Voy. ci-dessus, p. 969.

La Société des Nations et les secours dans le Proche Orient.

Indépendamment de ses démarches auprès des gouvernements, M. Nansen a fait appel au public en général pour l'aider dans son œuvre. Son appel a été entendu en plusieurs pays, notamment en Suisse où la Croix-Rouge vaudoise se prépare à envoyer à Athènes divers dons, entre autres 500 pièces environ de vêtement d'une valeur de 4,000 fr. et une somme de 1,500 fr. offerte spontanément par le personnel du secrétariat de la Société des Nations.

En Belgique, un comité s'est formé au début de novembre sous le patronage du cardinal Mercier, de 6 ministres d'Etat et de plusieurs notabilités bruxelloises. Le gouvernement belge a mis à la disposition de son ministre à Athènes 2,000 tentes et 3,000 couvertures pour les réfugiés.

* * *

M. Nansen est revenu à Genève. Il a vu le flot lamentable des réfugiés grecs et arméniens d'Asie Mineure et de Thrace qu'il évoquait il y a deux mois à peine à l'Assemblée de la Société des Nations. D'autre part, s'il n'a pu pénétrer en Asie Mineure, il n'ignore pas du moins que dans les villes et villages détruits d'Anatolie, une population tout aussi misérable erre parmi les décombres, couchant en plein air, sans abri ni couvertures.

Pour atténuer cette double désolation, qu'a-t-il obtenu des Etats membres de la Société des Nations ? 35,000 lst., pas même un million de francs. Et le gouvernement grec à lui seul dépense près de deux millions de drachmes par jour pour empêcher simplement des réfugiés de mourir de faim !

M. Nansen est maintenant à Lausanne où commencent les négociations de paix. Puisse-t-il, au milieu du conflit des intérêts politiques, réussir à faire entendre des paroles de commisération, et obtenir des mesures immédiates en faveur des victimes de la guerre de l'un et l'autre parti ?